

CALENDRIER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

Personnes encore en liste d'attente instrument et chant (cours individuels)

Mardi 01 septembre

Des places étant encore susceptibles d'être libérées après cette date, si l'une d'entre elles pouvait vous être proposée, vous seriez contacté par téléphone.

Comment les créneaux des cours sont-ils définis ?

Lorsque le jour, horaire et lieu d'un créneau de cours (généralement pour un cours individuel) ne sont pas définis dans l'espace personnel, cela implique qu'ils devront l'être en concertation avec l'enseignant.

Pour les élèves inscrits dans la mini harmonie, une proposition de créneau de cours de FM sera attribué par défaut.

À partir du 07 septembre : début des cours

Disciplines complémentaires obligatoires

Les créneaux des cours complémentaires obligatoires (formation musicale, chorale et pratiques collectives), qui dépendent de l'âge et du cursus de l'élève, seront consultables dans votre espace personnel¹ à l'adresse suivante : <https://www.imuse-cannespaysdelerins.fr/extranet>

Ensembles instrumentaux et vocaux (pratiques collectives)

Les cours d'ensembles, appelés « pratiques collectives », sont obligatoires dans le cadre d'un cursus instrumental ou vocal au conservatoire. En fonction de la discipline, les créneaux de cours sont pré-affectés pour une partie des élèves (orchestres, chorales). Pour les autres, ils seront définis avec les enseignants concernés.

À partir du 07 septembre : début des cours pour les élèves concernés.

¹ Vous devez avoir votre identifiant. Si vous ne l'avez pas reçu, rapprochez-vous de l'accueil du Conservatoire.

Nouveaux inscrits : horaires des cours de formation musicale (FM) et de chorale

Les horaires de Formation Musicale et de Chorale (Chœur FM CE1, Chœurs juniors) sont pré-affectés. En cas d'impossibilité, et pour motif majeur, de suivre les cours de formation musicale et de chorale aux horaires proposés vous pourrez formuler par écrit une demande de changement de cours au responsable de ces disciplines à :

conservatoire@ville-cannes.fr

En indiquant un numéro de téléphone où vous joindre facilement.

Les demandes seront satisfaites en fonction des places disponibles dans les autres groupes.

Confirmation des inscriptions dans les disciplines collectives le **01 septembre** à consulter/vérifier via votre espace usager d'Imuse (sur la fiche de chacun des élèves de votre foyer inscrit au Conservatoire).

Pour les élèves les plus jeunes, une prise de contact entre élèves, parents et professeur pourra être effectuée pendant le 1^{er} cours de Formation Musicale afin d'aborder diverses questions : programme de l'année, manuels, fournitures.

Élèves réinscrits : choix des cours de formation musicale dans certains niveaux (1C2, 1C3, 1C4, 2C2, 2C3 et 2C4)

À l'exception des élèves inscrits en mini-harmonie, qui verront une proposition de cours de FM affecté par défaut, l'interface imuse propose aux élèves en formation musicale exclusivement sur les niveaux ci-dessus le choix des créneaux accessibles au moment de la réinscription.

Lorsque vous arrivez à la section « cours », vous devrez choisir le plus adapté à vos différentes contraintes.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement si nécessaire et en fonction des places disponibles dans les autres cours en écrivant à conservatoire@ville-cannes.fr